

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-6-6-6

Séance du vendredi 17 avril 2009

C251 et C751 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26.03.2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide, dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN, de donner un avis favorable:
 - à la commune de Beblenheim pour l'aménagement du sentier des perles pour un montant de 841 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la commune de Kappelen pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour un montant de 4.606,20 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la commune de Lièpvre pour la réalisation d'une opération d'amélioration pastorale pour un montant de 9.747,87 € les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la commune de Bourbach-le-Haut pour la réalisation d'une opération d'amélioration pastorale pour un montant de 10.121,12 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la communauté du Pays du Ried Brun pour l'aménagement paysager de son site pour un montant de 213 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,

- à la communauté du Pays du Ried Brun pour la réhabilitation de fossés pour un montant de 1.362,80 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
- à la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour la création d'un catalogue de produits paysans sur internet, pour un montant de 7.805,50 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
- à la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg pour son poste d'animateur GERPLAN 2009 pour un montant de 9.728 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
- à la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace pour son poste d'animateur GERPLAN 2008 pour un montant de 9.728 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions